

Directives complémentaires pour la QHL en raison de la situation d'urgence liée à Covid-19 / saison 21/22

Situation initiale

Le présent document a été élaboré sur la demande de l'ensemble des parties prenantes et définit les mesures concernant le maniement de la situation Covid-19, en état du 23 février 2022.

Sont classées à un niveau supérieur les éventuelles directives officielles qui renforceraient les mesures décrites ci-après.

Arrêt prématuré du championnat

Un arrêt prématuré du championnat est uniquement possible si les conditions ci-après sont remplies :

- 1. Interdiction des compétitions au niveau national édictée par les autorités
- 2. Décision du Comité central sur demande du comité QHL et de l'OCC.

Classement du championnat – Tour principal

L'OCC et la conférence des présidents QHL ont décidé d'un commun accord que le classement du tour principal de la saison 2021/22 se fera selon un quotient de points (nombre de points divisé par le nombre de matchs disputés). Le RC art. 28 a été adapté comme suit :

A l'intérieur d'un groupe, le classement est établi selon les priorités ci-après.

1. ~~Points positifs~~, nouveau : quotient de points
2. Différence de buts (quotient)
4. Nombre de buts marqués le plus élevé (quotient)
5. Rencontres directes (ordre de priorité : points, différence de buts)
6. Matchs de barrage

Classement des séries finales de play-off et play-out (selon saison 20/21)

En principe, nous conservons l'objectif de terminer les séries de play-off selon le mode prévu. Si lors de la série finale, 1 match ne peut avoir lieu en raison d'une mesure des autorités, la série de best-of-5 sera réduite à best-of-3. Autrement, les directives suivantes s'appliquent :

Arrêt prématuré de la série après un match

Le vainqueur du match gagne la série.

Arrêt prématuré de la série après deux matchs

Classement selon formule CE. En cas de différence de buts identique et nombre de buts marqués à l'extérieur identique, l'équipe qui était mieux classée au tour principal gagne la série.

Arrêt prématuré de la série après trois matchs

Règle best-of-3

Arrêt prématuré de la série après quatre matchs (uniquement play-off)

Classement selon formule CE. En cas de différence de buts identique et nombre de buts marqués à l'extérieur identique, l'équipe qui était mieux classée au tour principal gagne la série.

Procédure en cas de test Covid positif

- Un résultat de test positif doit être annoncé sur le champ aux instances officielles/cantoniales.
- Le club l'annonce aussi vite que possible à corona@handball.ch en indiquant les conséquences qui en découlent. Si un report de match s'avère nécessaire (plus de 5 joueurs de cadre !), l'équipe adverse en sera informée sur le champ.
- L'annonce de résultats de test positifs à la FSH, à l'adversaire ou aux médias se fait de manière anonyme, sauf lorsque la personne concernée donne son accord explicite.

Programmation d'un match après une isolation

Si une équipe est placée en isolation (plus de 5 joueurs cadres !) ou concernée par une mesure similaire émanant des autorités, un délai de carence de 60h lui est accordé avant de programmer le prochain match. De cette manière, l'équipe aura la possibilité de disputer deux entraînements collectifs (2 soirs) avant de reprendre les compétitions. Il est attendu d'une équipe SHL qu'elle puisse s'entraîner tous les jours.

Au nom de l'OCC

Adrian Kneubühler
Responsable OCC

Au nom de la QHL

Patrice Hitz
Président QHL